

1. Deux motifs de satisfaction pour l'UPA - Ils ont dit...
2. Crise - Dialogue social - Ils ont dit... - Chiffres clés - Focus
3. Retraites complémentaires - Auto-entrepreneur- Désignations - Ils ont dit...
4. Les Brèves - L'agenda

Lettre d'information bimensuelle N°218 - 1<sup>er</sup> avril 2009

## Ils ont dit...

Extraits des propos tenus à la presse par le Président de l'UPA Pierre Martin à l'issue de l'entretien avec le Président de la République :

« Le président Sarkozy a confirmé la baisse de la TVA dans la restauration à 5,5%.

[...] Le président Sarkozy a également indiqué que le taux de TVA dans le bâtiment serait maintenu à 5,5% au-delà du 31 décembre 2010, date prévue de la fin de l'expérimentation de ce taux.

M. Sarkozy n'a pas dit pour combien de temps cette mesure serait reconduite dans le secteur du bâtiment. Mais l'objectif est de pérenniser la mesure.

C'est une mesure importante car le bâtiment représente 40 % des artisans. Mais d'autres secteurs de l'artisanat comme la coiffure, qui constitue une activité de main-d'œuvre, réclament également une TVA à 5,5% ».

## ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### Deux motifs de satisfaction pour l'UPA

Le Président de l'UPA, Pierre Martin, qui rencontrait le 16 mars le Président de la République est ressorti de l'entretien avec plusieurs motifs de satisfaction. En effet, Nicolas Sarkozy lui a confirmé l'aboutissement de deux revendications de l'UPA. Concernant les secteurs éligibles à un taux réduit de TVA, le Président de la République a ainsi confirmé l'application d'une TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation des logements au-delà de 2010. Cette annonce vient couronner des années de mobilisation de l'UPA et de la CAPEB -Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment- en faveur de la TVA réduite. Il s'agit là d'une décision particulièrement positive pour les artisans du bâtiment mais aussi pour l'ensemble de la collectivité puisque la mesure est à la fois créatrice d'emplois et source de croissance. Le Président de la République a affirmé en outre que la TVA à 5,5% serait appliquée à la restauration et qu'il n'écarterait pas l'idée d'une baisse de la TVA appliquée à d'autres activités de services. Pierre Martin a accueilli avec d'autant plus de satisfaction cette nouvelle qu'elle aura un impact positif sur de nombreux artisans de l'alimentation et que

l'UPA défend depuis plusieurs années la nécessité d'étendre la TVA réduite à d'autres secteurs à « haute intensité de main d'œuvre » tels que la coiffure, la réparation automobile... Par ailleurs, l'UPA a obtenu l'ouverture d'une discussion sur le dossier de l'auto-entrepreneur. En effet, pour l'heure ce statut introduit une concurrence tout à fait déloyale à l'égard des entreprises préexistantes. L'UPA a donc demandé que ce régime soit limité aux premières années d'activité afin de servir de tremplin à la création d'une entreprise, sans pour autant fausser le jeu de la libre concurrence. Le Président de la République a souhaité qu'une négociation s'ouvre le plus rapidement possible avec Hervé Novelli.



**Ils ont dit ...**

Extraits du discours de Pierre Burban, Président de l'Acoss, lors de la rencontre nationale sur les entreprises en difficulté :

« Nous voulons dire aux entreprises : si vous avez une difficulté passagère, n'attendez pas, prenez contact avec votre Urssaf le plus rapidement possible.

En se connectant à internet ou en passant un coup de fil, tout employeur disposera d'un échange privilégié avec son URSSAF pour analyser la situation, et le cas échéant, après une analyse objective de sa situation, disposer de délais de paiement.»

**Chiffres clés**

Les Urssaf acceptent en moyenne 80% des demandes d'échelonnement.

En février 2009, les Urssaf ont eu à traiter 12.300 demandes de délai, soit deux fois plus qu'en février 2008. Ce sont désormais 6.000 à 7.000 entreprises qui bénéficient chaque mois d'un plan de règlement autorisé par le fisc, contre 1.500 en moyenne avant la crise.

**Focus**

Lors de la réunion de travail avec l'Urssaf et les représentants du patronat, le ministre du Budget Eric Woerth a présenté de nouvelles mesures pour aider les entreprises.

Une circulaire ministérielle demande ainsi aux Urssaf de traiter par anticipation des demandes de délais, même avant l'échéance de paiement des cotisations, de permettre aux entreprises qui connaissent des premières difficultés de décaler le paiement des cotisations salariales d'un mois dans le cadre d'un plan d'apurement, de répondre rapidement aux demandes de délais des entreprises (3 jours pour les demandes par mél) et exceptionnellement en 2009 de remettre systématiquement les 5% de pénalités lorsque le plan d'apurement est respecté, sans demande supplémentaire du cotisant.

**L'UPA salue l'accompagnement des entreprises en difficulté par les organismes de recouvrement**



Le ministre du budget, Eric Woerth en compagnie de Pierre Burban, le président de l'Acoss.

L'UPA qui demandait en octobre 2008 de réunir l'ensemble des organismes de recouvrement afin d'envisager des reports de paiement des cotisations pour les entreprises fragilisées par la crise, a été entendue. Une réunion nationale consacrée à l'accompagnement des entreprises en difficulté s'est en effet tenue le 23 mars 2009 en présence d'Eric Woerth, ministre du Budget et des représentants des organisations patronales. A cette occasion, le réseau des Urssaf et leur caisse nationale, l'Acoss, ont présenté plusieurs mesures. Ainsi, les Urssaf se sont engagées aujourd'hui dans une démarche d'information des chefs d'entreprise afin de les aider à faire face à d'éven-

tuelles difficultés de paiement de leurs cotisations sociales. Ce service a pour but d'une part d'inciter les chefs d'entreprise à prévenir le plus tôt possible de leurs difficultés, et d'autre part de leur proposer une réponse adaptée : délai de paiement exceptionnel ou remise des majorations de retard. Un accueil téléphonique (0821 0821 33) et le site internet des Urssaf ([www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)) ont été spécialement aménagés à cet effet. L'UPA s'est félicitée que les organismes qui collectent les diverses cotisations et contributions des entreprises aient été réunis autour d'une même table dans un objectif unique : simplifier la vie des entreprises qui rencontrent des difficultés financières passagères. En outre, un effort supplémentaire de coordination doit s'ajouter prochainement avec la mise en place du système de demande unique. À compter de mai 2009, la possibilité sera offerte pour tout employeur qui le souhaite, de s'adresser à une des trois institutions (Urssaf, Pôle emploi et Agirc-Arcco) et en une seule démarche, de demander des délais de paiement à l'ensemble des organismes sociaux.

NEGOCIATION

**Place au dialogue social dans l'artisanat et les petites entreprises**

Avec la ferme volonté d'améliorer la participation des représentants de l'artisanat et des petites entreprises au dialogue social, l'UPA a pris deux initiatives. D'abord, l'UPA accueillera le 9 avril une première réunion d'échanges avec les cinq syndicats de salariés, en vue de mettre en œuvre l'Accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat\*. Les signataires de cet accord s'attacheront notamment à définir les modalités de mise en place de commissions paritaires régionales de l'artisanat, instances destinées à organiser le dialogue entre représentants des employeurs et représentants des salariés de l'artisanat. Par ailleurs, dans le cadre de la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, le président de l'UPA Pierre Martin, a écrit aux présidents et secrétaires généraux des organisations patronales et des syndicats de salariés afin de leur proposer une

réunion prochaine des partenaires sociaux. Il convient en effet, selon les termes de cette loi, de trouver un accord interprofessionnel avant le 30 juin 2009 « sur les moyens de renforcer l'effectivité de la représentation collective du personnel dans les petites entreprises et d'y mesurer l'audience des organisations syndicales ». C'est Jean Lardin, premier Vice-président de l'UPA qui a été désigné comme chef de file. Ce dernier propose que, outre la définition d'un calendrier de négociation, la première réunion soit consacrée à un tour de table visant à connaître les attentes et les pistes éventuelles de chacun concernant la mesure de l'audience dans les petites entreprises.

\* Accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat, signé le 12 décembre 2001 par l'UPA et les cinq organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), applicable à la totalité des branches de l'artisanat depuis la fin 2008 (arrêtés d'extension du 24 octobre 2008).

## Vers une réforme globale en 2010

Ce n'est pas cette année que la possibilité de partir en retraite à 60 ans avec une pension à taux plein sera remise en cause. Les partenaires sociaux ont achevé leur négociation sur les régimes de retraite complémentaire le 23 mars par un accord qui maintient les conditions actuelles de liquidation des droits de retraite AGIRC et ARRCO jusqu'au 31 décembre 2010. Pour faire face à la dégradation financière des régimes, les uns proposaient d'augmenter le niveau des cotisations de retraite complémentaire tandis que les autres demandaient de reculer l'âge de départ à la retraite. L'accord soumis à la signature des syndicats de salariés et des organisations d'employeurs suit un autre chemin, qui reprend la position défendue par l'UPA. En effet, les membres du Conseil national ont rejeté les deux solutions initiales

qui non seulement paraissaient inconciliables mais qui surtout ne prenaient pas suffisamment en compte le fait qu'un grand nombre d'entreprises et de salariés rencontrent aujourd'hui des difficultés financières. Ils ont surtout invité à préparer une réforme d'ensemble des régimes de retraite, de manière à maintenir des conditions identiques de liquidation des pensions dans les régimes de base et complémentaires. Justement, l'accord demande aux pouvoirs publics de fixer un rendez-vous en 2010 afin de réexaminer l'ensemble des paramètres relatifs aux régimes de retraite par répartition : âge de départ à la retraite, durée d'activité, montant des cotisations, niveau des pensions. D'ici là les partenaires sociaux se rencontreront au cours de l'année 2009 pour engager des discussions.

## AUTO-ENTREPRENEUR

### L'UPA et l'APCM ne baissent pas la garde

La mobilisation semble porter ses fruits. A force d'expliquer les dangers que représente dans sa configuration actuelle le nouveau statut d'auto-entrepreneur, les représentants de l'artisanat commencent à être entendus. Lors de sa rencontre avec le président de la République le 16 mars, le président de l'UPA a en effet obtenu l'ouverture d'une nouvelle discussion sur le sujet. Nicolas Sarkozy, qui s'est montré à l'écoute des préoccupations soulevées par l'UPA, a ainsi demandé à Hervé Novelli de recevoir à nouveau le président Martin en vue d'élaborer des propositions d'aménagement de ce statut. Il est vrai que le président de l'UPA n'a pas manqué de relayer les craintes et le mécontentement grandissant des artisans face à cette nouvelle disposition. Le conseil national de l'UPA, réuni le 19 mars, a pris acte de cette initiative et reste dans l'attente d'une rencontre avec le secrétaire d'Etat à laquelle devra être associée l'APCM. A cette occasion, les représentants de l'UPA s'appuieront sur les résultats de la consultation lancée au début du mois de février auprès de l'ensemble du réseau UPA et qui confirment largement le sentiment d'inquiétude des artisans vis à vis du nouveau régime. Il res-

sort en effet de cette enquête que les artisans redoutent massivement des distorsions de concurrence de la part des auto-entrepreneurs, dues notamment à des coûts horaires bien en deçà du prix du marché. En outre, les réponses témoignent de craintes liées à la perte de savoir-faire puisque la simplification administrative qui accompagne ce statut rend difficile le contrôle effectif du niveau de qualification professionnelle. Enfin, des réponses font état d'une diminution sensible des inscriptions au répertoire des métiers. Il existe donc un risque sérieux que toute création d'activité artisanale se fasse dorénavant sous statut d'auto-entrepreneur jusqu'au franchissement des seuils de chiffre d'affaires autorisés, avec en parallèle des basculements vers ce statut de la part d'entreprises artisanales déjà en exercice. Cet aspect a également été souligné par l'APCM qui précise dans un communiqué que « depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date de l'entrée en vigueur du statut, 50% des créateurs d'entreprise dans les secteurs normalement couverts par l'artisanat sont des auto-entrepreneurs ». Pour l'UPA et l'APCM, la chose est donc entendue : ce régime doit être rapidement révisé.

## Désignations

UPA LIMOUSIN  
Hugues Burgalières, CGAD,  
succède à la présidence à  
Marcel Demarty, CNAMS.

### Ils ont dit...

Extraits de l'accord national interprofessionnel du 23 mars 2009 sur les retraites complémentaires :

« Pour l'exercice 2010, les dispositions de l'accord du 13 novembre 2003 relatives aux modalités d'évolution du salaire de référence et de la valeur du point continueront à s'appliquer.

...les parties signataires conviennent qu'un rendez-vous que les pouvoirs publics devront fixer en 2010 permettra le réexamen de l'ensemble des paramètres qui visent à pérenniser les régimes de retraite par répartition.

### Ils ont dit...

Extraits de la question d'actualité au gouvernement du député de Strasbourg Armand Jung :

« ...Monsieur le secrétaire d'Etat [...] avec la loi dite de modernisation de l'économie, vous avez instauré un statut de l'auto-entrepreneur dont le caractère dérogatoire et précaire va mettre en péril la première entreprise de France, à savoir les artisans.

En réalité, vous êtes en train de créer des entrepreneurs low cost, qui pourront se permettre de baisser leurs tarifs et de casser les prix grâce à leur statut hybride. Vous encouragez ainsi une concurrence déloyale, tirée vers le bas, au détriment des artisans vertueux, qui paient leurs taxes, forment des apprentis et ont reçu un agrément.

Au lieu de favoriser le développement d'activités artisanales à forte compétence professionnelle, vous avez fait le choix d'une économie à bas coût. Vous donnez l'illusion du dynamisme, mais gare aux réveils difficiles pour les artisans que vous fragilisez, pour les consommateurs que vous trompez et pour les auto-entrepreneurs eux-mêmes, qui sortiront du chômage avec une couverture sociale rabotée. »

## Mesures en faveur de l'emploi des jeunes

A l'occasion de son intervention le 24 mars à Saint-Quentin, le Chef de l'Etat a annoncé sa volonté de doubler le nombre de contrats en alternance pour les 16 à 25 ans. Il compte pour cela sur le plan d'urgence élaboré actuellement par le haut commissaire à la Jeunesse Martin Hirsch et qui devrait être achevé avant le 15 avril. Le Président de la République a affiché un objectif très ambitieux à mettre en balance avec les prévisions d'évolution du chômage des jeunes qui varient actuellement entre +150.000 et +250.000 jeunes. Pour y parvenir, Martin Hirsch souhaite collaborer avec les branches professionnelles pour préparer la relève sur les métiers qui risquent d'être en tension au moment de la reprise. Le financement de ce dispositif est évalué à 1,5 milliards d'euros et pourrait être fourni par une enveloppe spécifique du Fonds d'investissement social assortie d'un effort des organismes de collecte de la formation professionnelle et du futur fonds de sécurisation des parcours professionnels. Actuellement, le nombre de contrats d'apprentissage tourne autour de 420.000, dont près de la moitié proviennent de l'artisanat.

## La GSC fête ses 30 ans

A l'occasion de la célébration le 27 mars du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la GSC -Garantie sociale des Chefs et dirigeants d'entreprise-, le président de l'UPA, Pierre Martin a salué « cette volonté née à l'initiative d'organisations patronales, de créer une garantie apportant une réponse adaptée à l'absence de protection des chefs et dirigeants d'entreprise en cas de cessation d'activité ». Le président Martin a par ailleurs indiqué qu'il regrettait que le taux d'adhésion à la GSC des artisans reste à ce jour particulièrement faible. Afin d'y remédier, il a annoncé la signature prochaine d'une convention tripartite entre l'UPA, la GSC et la MNRA -Mutuelle Nationale de Retraite des Artisans-, qui définira les conditions d'association de cette dernière en qualité de distributeur de la garantie GSC par le biais de son réseau de commerciaux auprès des chefs d'entreprise artisanale.

## Médiation du crédit : l'effort doit se poursuivre

Près de 3.000 entreprises ont été confortées dans leurs activités en obtenant un crédit grâce au dispositif de médiation du crédit, a annoncé René Ricol le 23 mars. Depuis le lancement de ce dispositif fin octobre, près de 8.000 entreprises ont saisi le médiateur. Selon ce dernier, il faudra pour autant désormais « faire comprendre aux banques qu'il va falloir soutenir les entreprises bien que l'horizon soit plus incertain ».

## Semaine européenne des PME

Créée avec le soutien de l'UPA et de l'APCM, la première Semaine européenne des PME se déroulera dans toute l'Union Européenne du 6 au 14 mai 2009. Au programme, plusieurs événements européens qui concernent directement les petites entreprises et les entreprises artisanales. Ainsi, les 13 et 14 mai, une Conférence de clôture organisée à Prague par la Commission européenne et la Présidence tchèque portera sur le thème : « Small business Act - entreprendre sans barrière ».

## Mission parlementaire sur les métiers d'art

Catherine Dumas, sénatrice UMP de Paris, vient d'être chargée par le Premier ministre d'une mission parlementaire sur les métiers d'art et l'excellence française. « Le gouvernement, lui a écrit François Fillon, souhaite disposer d'un état des lieux de ces savoir-faire et de propositions de nature à permettre, non seulement leur préservation mais aussi leur développement ». C'est en effet le sauvetage et l'avenir de 217 métiers (de l'art floral à la verrerie, en passant par la mode et la sculpture) qui sont en jeu.

## L'agenda

### 23 MARS

Participation du représentant de l'UPA à la réunion conclusive de la négociation paritaire relative aux retraites complémentaires.

### 25 MARS

Audition du Président de l'UPA par le député Gaëtan Gorce sur la réforme de la formation professionnelle.

### 27 MARS

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie des 30 ans de la GSC, Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises.

Participation du Président de l'UPA à l'Assemblée Générale de la CAPEB Côte d'Or.

### 31 MARS

Participation du Président de l'UPA à la clôture du Tour de France « Quartiers libres pour l'emploi » et à la présentation du plan d'action 2009 en faveur de la diversité par le Secrétariat Général de la Charte de la diversité.

### 2 AVRIL

Rencontre du Président de l'UPA avec le Secrétaire Général de la CFDT, François Chêrèque.

Participation de Dany Bourdeaux, à la négociation paritaire relative à la médecine du travail.

### 3 AVRIL

Déplacement des Présidents et Secrétaire Généraux de l'UPA et des trois Confédérations membres dans les Pyrénées Atlantiques.

### 9 AVRIL

Participation du Vice-président de l'UPA, Jean Lardin, à la réunion avec les cinq organisations syndicales de salariés en vue de mettre en œuvre l'Accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat.

### 15 AVRIL

Réunion du Conseil National de l'UPA.

